

AIDE A L'OBTENTION DU PERMIS B DE LA MAIRIE DE PHALEMPIN

La Ville octroie une aide au permis sous certaines conditions en échange d'un engagement bénévole de 35 heures dans une structure de la Ville, réalisées avant l'inscription à la formation au permis de conduire.

Elle s'adresse à tout résidant de Phalempin majeur et varie de 350 à 750 € selon les ressources annuelles du candidat.

Le dossier est à retirer à la mairie ou téléchargeable sur son site.

Plus d'informations en contactant le CCAS au 03 20 62 23 40 ou cni@phalempin.fr

<https://www.phalempin.fr/2019/04/18/aide-a-l'obtention-du-permis-de-conduire/>

Mairie de Phalempin:

5 rue Jean Baptiste Lebas

59133 - Phalempin

<https://www.phalempin.fr/>